



Réussir l'aménagement des rythmes scolaires

L'Ufcv, association nationale d'éducation populaire, laïque et pluraliste, actrice éducative et de la vie sociale de notre pays, œuvre depuis plus de 100 ans auprès des familles, des enfants et des jeunes. Elle combat toute forme de sectarisme et d'exclusion et porte attention aux personnes les plus défavorisées ou fragilisées.

A ce titre, rappelant que la réforme de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires y contribue, l'Ufcv soutient les objectifs de la refondation de l'école, en ce qu'ils cherchent à répondre simultanément à :

- la prise en compte du rythme individuel de l'enfant,
- la nécessité d'une cohérence entre les différents acteurs éducatifs,
- l'égalité des enfants dans l'accès aux loisirs et aux activités péri et extrascolaires.

Soucieuse de la réussite de cet ambitieux projet, l'Ufcv souhaite affirmer son attachement aux trois principes suivants :

1. assurer la cohérence éducative territoriale,
2. garantir la continuité des temps éducatifs,
3. garantir la qualité de l'accompagnement éducatif.

1 - Assurer la cohérence éducative territoriale

L'Ufcv est convaincue que la cohérence de l'intervention éducative, élément clé de la réussite de cette réforme, ne pourra émerger que progressivement et dans la concertation, au niveau des territoires éducatifs. Il lui semble donc indispensable de prévoir et d'organiser la rencontre entre tous les acteurs éducatifs concernés : les familles et l'école, mais aussi le tiers-secteur éducatif composé des associations culturelles, sportives, de jeunesse et d'éducation populaire, et bien d'autres, concourant à la formation des jeunes et à leur insertion dans la société.

A cet effet, les collectivités territoriales ont un rôle majeur, incontournable, à tenir. En effet, au-delà de leur fonction contributive (en ressources humaines, matérielles, financières...), il leur revient de structurer et d'animer la démarche.

Quel que soit le calendrier choisi pour la mise en œuvre de cette réforme (2013 ou 2014), il faudra de la volonté, des méthodes et du temps, pour initier et faire vivre un tel projet.

Pour cela, le projet éducatif territorial, élaboré conjointement par la collectivité territoriale, les services de l'Etat et les autres partenaires, permet d'organiser les activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation.

L'Ufcv affirme que c'est là une véritable opportunité de favoriser la complémentarité entre les différents acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (formelle et non-formelle). Il faut la saisir.

2 - Garantir la continuité des temps éducatifs

Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires conduit à réinterroger l'organisation de la semaine afin d'atténuer la fragmentation des temps de l'enfant. Pour cela, des conditions semblent tout particulièrement à respecter :

- encourager, le plus possible, la cohérence éducative et la continuité entre les temps scolaires et périscolaires,
- donner toute sa place dans l'organisation de la semaine à l'intervention éducative des acteurs non scolaires,
- mobiliser des ressources financières pour favoriser la mise en place d'accueils de qualité en adéquation avec le projet éducatif.

Nombre d'échanges et d'initiatives actuelles montrent que la tentation est forte de chercher à atténuer au maximum les effets de la diminution quotidienne du temps scolaire. La répartition en séquences additionnelles brèves, accolées à la pause méridienne ou bien en début ou fin de journée, dénote une orientation prioritairement fonctionnelle. Elle relève d'une logique d'évitement qui va à l'encontre des objectifs annoncés, renforçant ainsi la fragmentation des temps de l'enfant et dévalorisant l'intervention des acteurs éducatifs non scolaires.

Pour cette raison, l'Ufcv y est défavorable et préconise d'autres approches.

Par ailleurs, l'Ufcv rappelle que le temps des vacances doit également trouver une place cohérente dans le cadre du rythme annuel, place qui reste à penser et organiser.



Réussir l'aménagement des rythmes scolaires

.../...

3 - Garantir la qualité de l'accompagnement éducatif

L'ensemble des acteurs éducatifs intervenant successivement auprès de l'enfant doit garantir la qualité et la sécurité de l'accueil et des activités proposées.

La question du nombre et de la qualification des intervenants périscolaires est de ce fait clairement posée.

Aussi l'Ufcv s'inquiète-t-elle du simple assouplissement annoncé des conditions d'encadrement pour les accueils périscolaires (un animateur pour 14 mineurs au lieu de 10 pour les enfants de moins de six ans, et un animateur pour 18 mineurs au lieu de 14 pour les enfants de six ans et plus).

Cette seule approche quantitative, dont on perçoit bien les motivations économiques (plus de temps périscolaire, moins d'animateurs), ne peut être approuvée qu'à la condition d'être appuyée par une ambitieuse politique de formation, de qualification et de professionnalisation des animateurs périscolaires. Interlocuteurs des enseignants, ils sont garants des ambitions éducatives formalisées dans le cadre des projets éducatifs territoriaux, et doivent être préparés à assumer en moins grand nombre ces missions renforcées.

Un statut dérogatoire ou bien l'assouplissement de la réglementation devront nécessairement se conjuguer avec l'exigence de qualité attendue.

Réussir ce changement

Il est difficile d'évaluer l'incidence financière de la réforme et, bien que le critère financier ne soit pas unique, il faut considérer que les ambitions éducatives poursuivies par l'aménagement des rythmes scolaires ont un coût. Elles peuvent produire un effet discriminant contraire à l'objectif de l'égalité d'accès à un service éducatif de qualité :

- discrimination territoriale s'il doit être supporté par les seules collectivités territoriales,
- discrimination sociale s'il est simplement répercuté auprès des usagers par la tarification de ces nouveaux services.

Pour éviter ces écueils, cette question doit être abordée lucidement et clairement dans le cadre d'une politique nationale équilibrée, concertée entre l'Etat et les collectivités territoriales.

L'engagement de l'Ufcv

Forte de ses convictions et au regard de ses principes, l'Ufcv, en référence aux objectifs annoncés, mobilisera son réseau, son expérience et ses ressources, et tiendra toute sa place en tant qu'association d'éducation populaire, avec pour seule ambition d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et adapté à son rythme de vie.

A cette fin, l'Ufcv se propose de participer activement aux étapes nécessaires à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, avec les collectivités et les institutions qui le souhaitent, soit en étant acteur direct dans les centaines de collectivités où elle est impliquée, soit en étant contributeur :

- en participant aux rencontres et échanges nationaux, régionaux, locaux,
- en apportant son expertise dans la mise en œuvre territoriale,
- en contribuant activement à la formation des professionnels concernés dans le cadre des actions complémentaires de l'école,
- en favorisant toutes les initiatives qui lui paraissent les plus favorables aux objectifs visés.